

# Élections européennes du 09/06/2024 : le vote par procuration

Vous souhaitez faire une procuration pour les élections européennes ? Voici les démarches à entreprendre depuis chez vous pour faciliter les démarches :

**Étape 1 :** Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) et authentifiez-vous via FranceConnect.

**Étape 2 :** Saisissez votre demande de procuration ;  
Vous recevez un courriel de Maprocuration intitulé «Votre demande de procuration».

**Étape 3 :** Faites vérifier votre identité :  
Option 1 : Authentifiez-vous via France Identité.  
Option 2 : Déplacez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police de votre choix avec votre pièce d'identité.  
Vous recevez à l'issue de la vérification un courriel de Maprocuration intitulé «Votre identité a été vérifiée».

**Étape 4 :** Une fois que vous avez reçu le courriel de Maprocuration intitulé « Votre procuration a été validée », informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.